

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2011

DCM N° 11-09-18

Objet : Attribution de subventions au titre de l'organisation de la fête de Saint-Nicolas.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

La Ville de Metz organisera, le dimanche 4 décembre 2011, la fête de la Saint-Nicolas articulée autour du traditionnel défilé composé de chars décorés sur un même thème et de fanfares pour l'animation musicale. D'autres animations seront proposées en lien avec la Région Lorraine tout au long de la journée qui se terminera par l'embrasement de la Place d'Armes.

Dix associations participeront cette année à l'organisation du défilé en concevant et en animant les chars tout au long du cortège : l'Orphéon des Bigophones, la Société Carnavalesque du Carnaval de Metz, les Gwendolyn's, le Secours Catholique, les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA, la Renaissance, Famille Lorraine de Borny, Groupe Folklorique Lorrain de Metz, la MJC Metz Sud et Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts, qui rejoint l'équipe de bénévoles et permettra ainsi d'élargir le défilé avec un dixième char.

Pour permettre aux associations de mener à bien ce projet, il est proposé d'une part de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 600 € par char, soit un total de 16 000 € ; d'autre part d'attribuer à l'association des Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie (JCMA), une subvention complémentaire à hauteur de 12 000 € destinée à couvrir les interventions des fanfares, harmonies et troupes musicales.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'accorder les subventions suivantes au titre de l'organisation des festivités de la St Nicolas pour un montant total de **28 000 €** :

- l'Orphéon des Bigophones", CLRM (Commune Libre de Magny)	1 600 €
- Le Carnaval de Metz	1 600 €
- Les Gwendolyn's	1 600 €
- Association Secours Catholique	1 600 €
- La Renaissance	1 600 €
- Famille Lorraine de Borny	1 600 €
- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 600 €
- MJC Metz-Sud	1 600 €
- Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts	1 600 €
- Les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA	13 600 €

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.

La dépense totale s'élève à **28 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34

Absents : 21

Dont excusés : 20

Décision : ADOPTEE

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0